BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN Canton de Caen I Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation:

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE

Le 6 décembre 2024

Le 16 décembre 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance

publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire.

Date d'affichage:

Etaient présents :

Le 20 décembre 2024

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Mesdames: ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY

LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs: BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS.

LE MASSON, MORAND, SAINT-MARTIN, RICHET,

SIMON.

Présents

: 21

Votants

: 27

Absents:

Madame HOCHET Madame

LOUBET BRUNEAU

(excusée pouvoir à S.BOUFFARD) (excusé pouvoir à M.VIDEAU)

(excusée pouvoir à O.SAINT-MARTIN)

Monsieur Monsieur Monsieur

DEGUSSEAU LESUEUR

(excusé pouvoir à B.RAINE) (excusé pouvoir à N.DORÉ)

Monsieur

MORTREUX

(excusé pouvoir à X.RICHET)

Barbara RAINE est désignée secrétaire de séance

OBJET: FINANCES: DÉCISION MODIFICATIVE Nº06

Patrick LECAPLAIN, Maire rappelle que depuis la mise en place de la nomenclature M57, les amortissements doivent comptabilisés dès la mise en service du bien (prorata temporis).

Les crédits prévus au budget 2024 pour l'amortissement sont insuffisants et doivent être abondés de 30 000 €.

La décision modificative n°6 (ci-joint) est proposée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative N°06

Date de publication : le 20 décembre 2024

Certifié exact.

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 20 décembre 2024

Le Maire

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20241216-20240703-DE Date de télétransmission : 23/12/2024 Date de réception préfecture : 23/12/2024

Patrick ILECAPLAIN